

Date de dépôt : 16 décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Guillaume Barrazone :
Conséquences de l'initiative anti-minarets**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 décembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'acceptation par le peuple suisse et une majorité des cantons de l'initiative "Contre la construction de minarets" ne restera pas sans conséquence sur nos relations avec la communauté internationale et les organisations internationales, notre réputation auprès du monde musulman, notre économie et le tourisme.

Ma question est la suivante :

Quelles actions concrètes le Conseil d'Etat a-t-il entrepris et compte-t-il entreprendre afin de tenter de faire diminuer les conséquences négatives de ce vote dans le canton de Genève?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

S'agissant de l'initiative « Contre la construction de minarets », le Conseil d'Etat est intervenu en deux temps.

Premièrement en amont de la campagne, en tenant conférence de presse, le 14 octobre 2009, aux côtés de représentant-e-s des communes genevoises. Le titre évocateur de cette conférence de presse « Initiative contre la construction de nouveaux minarets : une provocation irresponsable aux conséquences incalculables pour l'image et la prospérité de Genève » soulignait l'inquiétude du Conseil d'Etat en cas d'acceptation de cette initiative. Le dossier de presse y relatif est téléchargeable sur le site du Conseil d'Etat.

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a également participé à l'information et à la sensibilisation de la population en mettant à disposition des citoyen-ne-s une exposition intitulée « Temples, coupes et minarets », mettant ainsi en valeur les différents lieux de culte et leur apport à la diversité.

Par ailleurs, le chef du département des institutions, Monsieur Laurent Moutinot a reçu, en date du 25 septembre, les responsables de la Mosquée de Genève, pour les assurer de son souhait de poursuivre les meilleures collaborations avec les représentant-e-s des autorités religieuses du canton, notamment à travers l'Appel Spirituel de Genève et son espoir de voir cette initiative rejetée.

Sitôt les résultats connus, le Conseil d'Etat a fait part de son grand soulagement de voir que cette initiative avait été refusée par le canton de Genève à 59,7% et par l'ensemble des communes genevoises.

Différents contacts ont ensuite été pris avec les associations musulmanes, soit de manière épistolaire, soit à travers des contacts personnels. Ainsi le chef du département des institutions a écrit à la Mosquée de Genève, à l'Union des organisations musulmanes de Genève et à la Fondation de l'Entre-Connaissance pour faire part de ses regrets que des membres de la communauté musulmane aient pu se sentir blessés par le vote du peuple suisse et rappeler l'attachement du Conseil d'Etat à la liberté religieuse et sa fierté de vivre dans un canton où de nombreuses cultures se côtoient chaque jour, dans le respect et l'enrichissement mutuels. Grâce aux bons soins du directeur de la librairie arabe l'Olivier, Monsieur Alain Bittar, ce courrier a pu être largement diffusé auprès des associations locales et de différentes personnalités du monde arabe.

S'agissant plus particulièrement de la Genève internationale, un courrier personnel a été adressé à Monsieur l'Ambassadeur Babacar Ba de

l'Organisation de la conférence islamique, rappelant que le Conseil d'Etat du canton de Genève s'était fermement opposé à l'initiative contre les minarets et que la population genevoise l'avait clairement rejetée, prouvant ainsi que la Genève internationale devait rester un espace de dialogue universel.

Le délégué à la Genève internationale reste, par ailleurs, attentif aux réactions des missions permanentes et des organisations internationales et, si nécessaire, proposera d'autres mesures, en concertation avec la Mission suisse auprès des organisations internationales.

L'année 2010 sera enfin, pour le BIE, l'occasion d'intensifier ses collaborations et ses partenariats avec les associations, en mettant en place des actions permettant la prévention de l'islamophobie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP